



## Relevé de décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2018

### Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Jeep® ÉLITE et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Jeep® ÉLITE et de PRO B ;
- M. le Représentant de l'Union Nationale des Arbitres ;
- M. le Représentant des Joueurs de Haut Niveau ;

▪ Etaient présents : Jeep® ÉLITE

ANTIBES SHARKS (M&P)  
BOULAZAC BASKET (M&P)  
JL BOURG BASKET (M&P)  
ELAN CHALON (M&P)  
CHAMPAGNE CHALONS REIMS  
CHOLET BASKET  
JDA DIJON BASKET (M&P)  
BCM GRAVELINES DUNKERQUE  
HYERES TOULON VAR B. (M&P)  
LE MANS SARTHE BASKET (P)  
ESSM LE PORTEL  
LIMOGES CSP SASP  
ASVEL LYON-VILLEURBANNE (M&P)  
AS MONACO BASKET (M&P)  
NANTERRE 92 SAS  
LEVALLOIS METROPOLITANS  
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ  
STRASBOURG IG

Représentés par :

Vincent BERARD  
Laurent SERRES  
Fabrice PACQUELET  
Remy DELPON  
Michel GOBILLOT  
Didier BARRE  
Jean-Louis BORG  
Christian DEVOS  
Philippe LEGNAME  
Martial BELLON  
Yann RIVOAL  
Youri VERIERAS  
Yohann SANGARÉ  
Paul MASSERON  
Jean DONNADIEU  
Jean-Pierre AUBRY  
Didier REY  
Martial BELLON

**18** clubs présents ou représentés, soit **36** voix pour les votes.

▪ Étaient présents : Pro B

AIX MAURIENNE SAVOIE BASK (P)  
ADA BLOIS BASKET  
CAEN BASKET CALVADOS  
ETOILE CHARLEVILLE-MEZIERES (P)  
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H  
ALM EVREUX  
FOS PROVENCE BASKET  
STB LE HAVRE (M&P)  
HERMINE DE NANTES  
POITIERS BASKET 86  
ORLEANS LOIRET BASKET (M&P)  
UJAP QUIMPER 29 (P)  
CHORALE DE ROANNE  
ROUEN METROPOLE BASKET  
SAINT CHAMOND BASKET  
SLUC NANCY  
JA VICHY-CLERMONT (M&P)

Représentés par :

Roger PAOUR  
Paul SEIGNOLLE  
Franck DANET  
Michel GOBILLOT  
Alain PLACE  
André ROSTOL  
Jean-Pierre BARNES  
Lucien DI VITA  
Jean-Luc CADIO  
Louis BORDONNEAU  
Vincent FONTAINE  
Jean-Luc CADIO  
Daniel PEREZ  
Yvan GUEUDER  
Roger PAOUR  
Philippe DURST  
Olivier SOURZAC

1 club est excusé : LILLE METROPOLE BASKET

17 clubs présents ou représentés, soit 17 voix pour les votes.

- Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Jeep® ÉLITE et Pro B :

Étaient présents : M. BERAL  
M. MULLER  
M. CHIRON  
M. LEMASSON

Étaient absents excusés : M. BEYINA  
M. DIOUMASSI  
M. PHILIPPEAU

- Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Était présent : M. JEHANNO (représentant également M. VENDRAN)

Étaient absents excusés : M. BARDERA  
Mme NDONGUE

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : 5 soit 5 voix pour les votes.

- Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Étaient présents : M. MERLIOT (représentant également M. SALMON)  
M. LEGNAME

Étaient absents excusés : M. SALMON (représenté par M. MERLIOT)  
M. VENDRAN (représenté par M. JEHANNO)

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Etait présent : **M. Vincent LAVANDIER (représentant M. RUIZ)**

- **Le représentant des joueurs :**

Etait présent : **M. Quentin JEGOU (représentant M. SY)**

- **Le représentant des arbitres :**

Etait absent excusé : **M. BRETAGNE**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait présent : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **3 soit 3 voix pour les votes.**

- **Assistaient à la réunion :**

**M. Jean-Pierre SIUTAT**                      **Président de la FFBB**

**M. Alain CONTENSOUX**                      **DTN FFBB**

**M. Alain PELLETIER**                      **Ancien Président LNB**

En application de l'article 9 des statuts de la Ligue Nationale de Basket, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut se réunir valablement que si sont présents ou représentés au moins la moitié de ses membres représentant au moins la moitié des voix.

**47 membres sur 54, représentant 69 voix sur 76 sont présents ou représentés (20 pouvoirs).**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.**

### **Résolution n°1 :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications statutaires proposées.

Le nouveau siège social de la Ligue Nationale de Basket est fixé au 46/52 rue Albert, 75640 Paris Cedex 13.

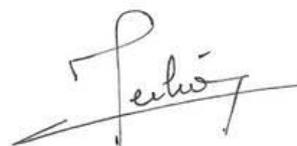
Conformément à l'article R 132-8 du code du sport, ces modifications statutaires entreront en vigueur après leur approbation par l'Assemblée Générale de la FFBB et la publication d'un arrêté du ministre chargé des sports constatant leur conformité avec les dispositions du code du sport.

\*\*\*\*\*

\*



**Le Président  
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président  
en Charge du Secrétariat Général  
M. Paul MERLIOT**